CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 SEPTEMBRE 2023
RELEVÉ DE DÉCISIONS EN VISIO AVEC DÉCISIONS PRISES EN SÉANCE DANS LE RESPECT DES ARTICLES 30 et 102 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FFVOILE

V2

Membres CA présents : Jean-Luc DENECHAU ; Anne DOS SANTOS ; Paul ADAM ; Pascal BERTHAULT ; Jean-Pierre BLACHE ; Bernard BOCQUET ; Laurent BOURRIQUEL ; Olivier BOVYN ; Marie-Pierre CARTERON ; Marie-Pierre CHAURAY ; Jean-Christophe COUR ; Christine COURTOIS ; Sacha DAUNAR ; Christine FOURICHON ; Romain GAUTIER ; Géraldine HENRI ; Claude LE BACQUER ; Pierre LE BOUCHER ; Jean-Claude MERIC ; Corinne MIGRAINE ; Nathalie PEBEREL ; Corinne ROBERT (jusqu'à 10H35) ; Ed RUSSO (pour les points 1,2,3,4-1 et 4-2) ; Anabelle SALA ; Corinne VANVERTE ; Brigitte VIAUD ; Aline VIELLE

Membres CA excusés : Billy BESSON ; Christophe DUMOULIN ; Valérie DARROU ; Amélie DUPUY ; Anne GALLO ; Pierre-Yves GUILLEMOT ; Betty LE GUILLOU ; Yves LYON-CAEN ; Marie-Gabrielle PENN ; Corinne ROBERT (à partir de 10H36) ; Ed RUSSO (pour les points 4-3 et suivants) ;

Invités présents : Marc BOUVET ; Benoit CRESSENT ; Guillaume CHIELLINO ; Hugo HERROU (point 4-2) Eric MARLIOT ; Baptiste MEYER-DIEU ; Elisabeth NEIDHART ;

Invités excusés : Loïc BILLON ; Sylvie LASSEAUX

Liste procurations :

Anne GALLO donne procuration à Pierre LE BOUCHER.
Betty LE GUILLOU donne procuration à Géraldine HENRY.
Marie-Gabrielle PENN donne pouvoir à Olivier BOVYN.
Ed RUSSO donne pouvoir à Pascal BERTHAULT (à partir des points 4-3 et suivants).
Pierre-Yves GUILLEMOT donne pouvoir à Jean-Christophe COUR
Corinne ROBERT donne pouvoir à Marie-Pierre CARTERON (à partir de 10H36).
Christophe DUMOULIN donne pouvoir à Christine COURTOIS.

1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 26 mai 2023

Décision CA-230916-01	Le Conseil d'Administration de la FFVoile entérine à l'unanimité le Procès-Verbal du CA du 26 mai 2023. Publication électronique du relevé de décisions sur le site Internet de la FFVoile le 26 septembre 2023.

2 Informations générales et questions/ réponses aux membres du Bureau Exécutif

Information	* Pas de question du CA au BE. * Point d'information sur la forte augmentation de nos tarifs des contrats d'assurances collectives

3 Information sur la délivrance des licences au 11 septembre 2023

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du point effectué en séance sur la délivrance des licences au 11 septembre 2023. La FFVoile recense au 11 septembre 2023 : • 56 678 LCA (+ 4,6 % par rapport à 2022 à la même date et + 1,2 % par rapport à 2019) • 17 491 LCJ (- 0,7 % par rapport à 2022 à la même date et + 0,1 % par rapport à 2019) • 175 080 PV/PVR (+ 3,1 % par rapport à 2022 à la même date et + 13,6 % par rapport à 2019) • 3 868 Temporaires 1 jour (- 0,4 % par rapport à 2022 à la même date et – 3,1 % par rapport à 2019) • 2 718 Temporaires 4 jours (+ 10,19% par rapport à 2022 à la même date et + 12,4 % par rapport à 2019) • 4 708 Pass FFVoile (- 3,2 % par rapport à 2022 à la même date et - 63,3 % par rapport à 2019)

4 Vie fédérale

4.1 Risques et opportunités

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance des risques et opportunités pour le budget 2023 avec à date un risque chiffré à 177,1 K€.

4.2 Remplacement de FREG – Projet SCORE – Point d'étape

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance de l'avancée du projet SCORE qui respecte à date la feuille de route fixée par le BE. 2 logiciels semblent correspondre à nos besoins.

4.3 Statuts et RI type des ligues

Décision CA-230916-02	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide le projet de Statuts et Règlement Intérieur types des ligues, intégrant les modifications débattues en séance. Publication électronique des textes statutaires types des ligues à venir sur le site Internet de la FFVoile.

4.4 Disciplinaire

4.4.1 Modification du règlement disciplinaire FFVoile

Décision CA-230916-03	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide la modification du règlement disciplinaire de la FFVoile. Publication électronique du relevé de décisions sur le site Internet de la FFVoile le 16 septembre 2023.

4.4.2 Composition de la Commission Nationale de Discipline

Décision CA-230916-04	Le Conseil d'Administration de la FFVoile souhaite intégrer Audrey BOURGEON (juriste à la Fédération Française de Basketball) comme membre de la Commission Nationale de Discipline (CND). La nouvelle composition de la CND validée par le CA est la suivante : - Président : Antoine SAVIGNAT (avocat) - Membres : • Alexandra AGNUS (juriste) • Floriane CAVEL (juriste) • Audrey BOURGEON (juriste) • Marie Thérèse LANNUZEL JOURDAS • Christian SILVESTRE - Suppléants : • Clément BERNARD (juriste) • Dominique TINCELIN

4.4.3 Composition du Conseil Fédéral D'Appel

Décision CA-230916-05	Le Conseil d'Administration de la FFVoile souhaite intégrer Alexia BECHU (juriste à la Fédération Française de Montagne et Escalade) comme membre du Conseil Fédéral d'Appel (CFA). La nouvelle composition du CFA validée par le CA est la suivante : - Président : Jean MALASSIS SERIS (avocat) - Membres : • Margaux BASTERREIX (juriste) • Alexia BECHU (juriste) • Dominique SERRE • Daniel PILLONS • Claude THOUROT - Suppléants : • Denis CLERIN • Jean-Baptiste BAYNAUD (juriste)

4.5 Modification de la Charte d'Ethique

Décision CA-230916-06	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide la modification de la charte d'éthique et de déontologie. Publication électronique du relevé de décisions sur le site Internet de la FFVoile le 16 septembre 2023.

4.6 Résultat de l'appel d'offre assurance collective 2024-2027 et information sur le prix licences/titres de participation 2024

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé du résultat de l'appel d'offre assurance collective 2024-2027 à savoir : - Attribution à la MAIF des lots 1 (**Responsabilité Civile et protection juridique recours et défense pénale**), 2 (**Individuelle Accident),** 3 **(Assistance et rapatriement)** et 5 **(Garantie des mandataires sociaux)** - Attribution à la compagnie CFDP du lot 6 (**Assurance protection juridique des victimes de violences dans le sport)** Le CA est également informé qu'en l'absence de réponse sur le lot 4 (Accident Corporel Grave), ce lot n'a pas été attribué et la garantie ne pourra pas être couverte à partir de 2024. Par ailleurs, le Cabinet MADER a bien été maintenu pour la gestion des sinistres. Le Conseil d'Administration de la FFVoile est également informé que suite au choix des assureurs et des tarifs liés à ce choix à partir de 2024, le Bureau Exécutif de la FFVoile a validé **le prix définitif des licences/titres de participation pour 2024** (y compris applicable aux primo licenciés de septembre 2023 à décembre 2023) à savoir : - Licence club Adulte : 68 € - Licence Club Jeune : 32 € - Passeport Voile/Passeport Voile Régionalisé : 13,50 € - Licence Temporaire 4 jours : 34 € - Licences Temporaire 1 jour : 19 € - Pass FFVoile : 5 €

4.7 Calendrier des réunions institutionnelles

4.7.1 Modification de la date du CA de décembre 2023

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du changement de date du CA de décembre. Prévu en premier lieu le 10 décembre, il est avancé au 9 décembre et se déroulera toujours en présentiel au siège de la FFVoile.

4.7.2 Calendrier 1er semestre 2024

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance des dates des réunions institutionnelles du 1er semestre 2024 : - Bureau Exécutif : • Vendredi 19 janvier en présentiel • Mardi 20 février en présentiel • Mardi 12 mars en présentiel • Jeudi 11 avril en distanciel • Jeudi 23 mai en distanciel - Conseil d'Administration : • Vendredi 1er mars en présentiel • Samedi 22 juin en présentiel - Conseil des Présidents de ligue : • Mercredi 13 mars en présentiel et distanciel • Vendredi 31 mai après-midi et samedi 1er juin en présentiel - Assemblée Générale : • Samedi 23 mars en présentiel

4.8 Programme de présence des élus du CA lors des JO 2024

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du programme de présence des élus du CA pour les JO 2024. Un sondage sera dans les prochaines semaines adressé à chaque élu concerné afin d'arrêter leurs possibilités/préférences pour participer à cet événement. Il est demandé aux administrateurs de respecter scrupuleusement la date limite qui sera fixée pour y répondre.

4.9 Assise de la course au large

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance des points d'étape sur les analyses en cours et le calendrier à venir.

4.10 Expérimentation vote électronique du CA

Décision CA-230916-07	Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide la proposition d'expérimentation sur les prochaines réunions d'un nouveau dispositif permettant aux administrateurs de se prononcer par vote électronique environ 48 heures avant le CA et jusqu'au début de la séance du CA, pour les votes identifiés comme tels dans l'ODJ. Il est précisé qu'en cas de demande d'un membre du CA qui souhaite que le sujet soit débattu avant clôture du vote (jusqu'au moment de l'annonce du résultat du vote électronique lors du CA), le vote électronique en cours sera automatiquement interrompu/annulé et le sujet sera alors traité normalement en séance du CA. De sorte que le Conseil d'administration estime que cette mesure expérimentale n'est pas contraire à l'esprit de la disposition des textes statutaires de la FFVoile qui précise « Les votes par correspondance en amont ou en aval d'une réunion sont interdits s'ils portent sur les points de l'ordre du jour de celle-ci ». L'objectif recherché par le CA est bien de tester ce dispositif dans un 1er temps et permettre de confirmer son utilité, de lever les craintes sur le mécanisme prévu et de modifier nos textes actuels dans un second temps pour l'autoriser officiellement après cette phase expérimentale.

5 Direction Technique Nationale

5.1 Bilan des épreuves internationales seniors et jeunes de l'été 2023

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance des très bons résultats du Test Event et du Championnat du monde des disciplines olympiques ainsi que des résultats lors des épreuves internationales jeunes.

6 Pratiques Sportives

6.1 Modification des règlements de Classement Fédéraux : date de clôture

Décision CA-230916-08	Le Conseil d'Administration valide : • Le maintien des dates de début et fin des classements fédéraux 2023 • Le calcul des classements fédéraux 2024 entre le 28/11/2023 et le 31/12/2024 • Le calcul des classements fédéraux du 1er janvier au 31 décembre, à partir de 2025 Les différents règlements des pratiques sportives (Règlement du championnat de France des clubs par discipline, règlement du classement national activité sportive des clubs, règlement du classement national individuel fédéral toutes disciplines, règlement des classements régionaux individuels fédéraux par discipline, la division internationale) sont mis à jour en fonction de ces éléments. Publication électronique de ces règlements sur le site Internet de la FFVoile le 28 septembre 2023.

6.2 Modification du règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2024

Décision CA-230916-09	Suite à une validation par le Bureau Exécutif, le Conseil d'Administration valide le règlement des championnats de France Jeunes à partir de 2024. Publication électronique du règlement modifié sur le site Internet de la FFVoile le 19 septembre 2023.

6.3 Bilan des Championnats de France Jeunes de l'été 2023

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du bilan des Championnats de France Jeunes de l'été 2023.

6.4 Tour Voile

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du bilan TourVoile 2023 et note qu'un débriefing complet est programmé pour le 19 septembre. 12 bateaux à l'acte 1 et 14 bateaux à l'acte 2 Pour rappel, cette édition a permis de relancer cet évènement voile qui a une grande importance dans l'organisation de la passerelle de la Voile légère / Inshore vers la Course au Large. Les règles de composition d'équipage précisant qu'il doit y avoir en permanence à bord du bateau en course, une femme et deux jeunes de moins de 26 ans seront reconduites lors de la prochaine décision de 2024.

6.5 Modification du règlement du CFMR Open à partir de 2024

Décision CA-230916-10	Suite à la validation du BE en date du 15 juin 23, le Conseil d'Administration valide la modification du Règlement pour le Championnat de France Open de Match Racing à partir de 2024. La modification porte sur les modalités d'accès à la finale ; Chaque bassin attribuera 3 places en direct (soit 9 places sur 12) + système de wildcards via le Comité Restreint au sein de la Commission Nationale de Match Racing, pour les 3 places restantes. Publication électronique du règlement modifié sur le site Internet de la FFVoile le 19 septembre 2023.

7 Développement

7.1 « Kit olympique » à destination des enseignants

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du livret de la voile olympique destiné aux enseignants et diffusé par l'Education Nationale, Eduscol, l'USEP et Paris 2024.

7.2 Lancement de la vague 4 du programme La Mer est à Vous

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance des informations et décisions sur le programme « La mer est à vous » pour la période 2023/2024.

7.3 Suivi des Appels à projet

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance de l'avancée des différents appels à projets.

7.4 Calendrier des évènements du service Développement Automne 2023

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du calendrier concernant le service Développement : - Journées Nationales des classes de mer : 06/11 au 08/11 - Colloque national développement : 13/11 au 16/11 - Forum des entraineurs : 27/11 au 30/11 - Colloque national formation : 16/11 (jeudi du colloque développement) - Journée sport santé : 04/12

8 CCA

8.1 Mise à jour des fiches référentielles « arbitrage »

Décision CA-230916-11	Le Conseil d'Administration valide les propositions de modification des fiches référentielles « arbitrage » (conditions d'âge, référentiel compétences « prévention des violences, positionnement et conditions de renouvellement), présentées par le service Formation & Emploi et la Commission Centrale d'Arbitrage, en accord avec le groupe « Résultats de régate » de la FFVoile. Il est précisé qu'un chapeau introductif précisera que l'ensemble du texte s'applique à la fois aux arbitres Hommes et Femmes. Le CA mandate le service Formation & Emploi de la FFVoile pour la mise à jour des fiches descriptives référentielles correspondantes dans le **Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, fonctions et des formations de la FFVoile, ainsi qu'à l'annexe 1 du même Règlement**. Publication électronique à venir sur le site internet de la FFVoile.